RECOURS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.20 II DU CODE ELECTORAL (RADIATION EN MECONNAISSANCE DE L'ARTICLE L.18 DU CODE ELECTORAL)

Je, soussigné(e) :

- Nom de famille (en lettres majuscules) : .....
- Nom d'usage :.....
- Prénoms : .....
- Date de naissance :.....
- Lieu de naissance :.....
- Adresse du domicile (en lettres majuscules) :.....

.....

Demande, sur le fondement de l'article L. 20 II du code électoral, applicable aux listes électorales consulaires en vertu de l'article 9 II de la loi organique du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République que :

mon inscription sur la liste électorale consulaire de :.....

Au motif que :
(Arguments en fait et droit soulevés par la partie requérante justifiant sa demande).

Fait à .....…
le .....

Signature obligatoire du requérant (de la requérante)

<u>Destinataire :</u>
Tribunal d'Instance de Paris
Parvis du Tribunal de Paris
75017 Paris – France
Courriel : election.ti-paris@justice.fr

<u>A JOINDRE</u> :
- Copie de la pièce d'identité du requérant (de la requérante)
- Avis de refus d'inscription ou de radiation
- Recours administratif préalable obligatoire (RAPO) formé suite à la décision de refus d'inscription ou de radiation
- Preuve de l'envoi du RAPO à la commission de contrôle
- Décision de la commission de contrôle (si la commission de contrôle a répondu suite à la soumission du RAPO)
- Justificatif de l'inscription au registre des Français établis hors de France, le cas échéant, preuve de résidence dans la circonscription consulaire
- Copie de toutes les pièces justificatives nécessaires au traitement du recours, quelle que soit leur date